

Réunion du conseil municipal du lundi 15 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 15 mars à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de la commune, sous la présidence de M. Philippe CAPLAT, maire.

Absents :

M. Leo LARGE qui donne procuration à M. Philippe CAPLAT

M. Mathieu REYMOND qui donne procuration à M. Florent BRISSON

Mme Bénédicte AUFOUR.

Mme Youcella KARAJIC

Mme Marie-Hélène NIZET

M. Simon PLUMAT

Mme GUILTEAUX Ginette

M. Florent BRISSON est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 8 février 2021 est approuvé.

1. CCGVM

1.1. Délibération 2021-11 Modification des statuts de la CCGVM

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) à laquelle notre Commune est membre a décidé, lors de sa séance du 21 janvier dernier de procéder à la modification de ses statuts en vue :

- de compléter la compétence GEMAPI en ajoutant un alinéa relatif à l'élaboration et au suivi d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), travaux auxquels la CCGVM prend part au sein du SIABAVE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) ;

- d'actualiser la compétence Mobilité, compétence dont dispose déjà la CCGVM, mais qui mérite une écriture plus conforme aux évolutions législatives ;

- de « toiler » d'autres dispositions : mise à jour des équipements touristiques d'intérêt communautaire ou encore article relatif à la composition du Conseil.

S'agissant d'une compétence nouvelle (SAGE) et d'une compétence déjà transférée (Mobilité), cette évolution statutaire ne donne pas lieu à un nouveau transfert de charges, et sera donc sans effet sur le montant de notre attribution de compensation.

Après lecture des modifications des statuts, il est donc proposé au Conseil Municipal de Germaine d'approuver les modifications des statuts de la CCGVM.

10 votants 10 oui

1.2. Pouvoirs de police spéciales « Habitat » et « Gens du Voyage »

Le Maire informe le Conseil que les pouvoirs de police spéciales « Habitat » et « Gens du Voyage » sont délégués aux maires de la communauté.

En effet, une majorité de maires se sont opposés au transfert de ces pouvoirs au président de la CCGVM.

2. Finances

2.1 Délibération 2021-12. Approbation du compte administratif 2020

Le Maire présente au Conseil le détail du compte administratif de l'exercice 2020 :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement
- Recettes et Dépenses d'Investissement
- Restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	315 147,27	359 752,11	44 604,84
	Résultats antérieurs (2019) reportés		213 371,92	213 371,92
	Résultat à affecter	315 147,27	573 124,03	257 976,76

Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	62 743,27	78 993,42	16 250,15
	Solde antérieur (2019) reporté		4 642,93	4 642,93
	Solde global d'exécution 001	62 743,27	83 636,35	20 893,08

Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	28 835,00	0,00	-28 835,00

Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	406 725,54	656 760,38	250 034,84
--	------------	------------	------------

besoin de financement de la section d'investissement (1068)	7 941,92
report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2021	250 034,84

De CONSTATER, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

De RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire ne prend pas part au vote étant ordonnateur.

9 votants. 9 oui

2.2 Délibération 2021-13 Affectation du compte de résultat 2020.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le compte administratif 2020 qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **257 976.76 €**,

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

. un solde d'exécution global de	20 893.08 €
. un solde de restes à réaliser de	28 835,00 €
entraînant un besoin de financement de	7 941.92 €

Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2020**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget 2020 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de 168 480.65€,

Décide sur proposition du Maire, et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)	7 941.92 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	250 034,84 €

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2021 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le Budget Primitif.

10 votants 10 oui

2.3 Délibération 2021-14. Taux des taxes locales 2021

Suite à l'adoption de la loi de finances 2020 N° 2019-1479, année, le taux de la taxe d'habitation adopté en 2019 s'appliquera aux bases d'imposition des contribuables non dégrevés. Ce taux est de 21,27%

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des autres taxes locales. Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 24,40% et le taux de la taxe sur le foncier non-bâti est de 18,94% (taux adoptés en 2019 et 2020 par la commune).

10 votants 10 oui

2.4 Délibération 2021-15. Répartition des subventions 2021 aux associations

Nom de l'association ou branche d'activités	En 2020 subvention de fonctionnement	En 2020 Subvention Exceptionnelle	Demande 2021 subvention de fonctionnement	Demande 2021 Subvention Exceptionnelle
Coopérative scolaire	Pas de demande	535,00 € classe découverte	Pas de demande	535,00 € classe découverte
Comité des fêtes	200,00€	Pas de demande	200,00€	Pas de demande
« Pour les mêmes »	200,00€	250,00 €	200,00€	Pas de demande
Germaine se souvient	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Cerf à 3 pattes Animations d'été	Pas de demande	1000€	Pas de demande	5000€ à verser en fin d'année avec bilan
Sous-Total	2185		5935	
Prévention routière	70	Pas de demande	70	Pas de demande
ADMR	400	Pas de demande	400	Pas de demande
Entraide alimentaire du canton	200	Pas de demande	200	Pas de demande
Association familles Rurales Avenay Val d'Or CLSH	Pas de demande	Pas de demande	400	Pas de demande
Sous-Total	670		1070	
Nom de l'association ou branche d'activités	En 2020 subvention de fonctionnement	En 2020 Subvention Exceptionnelle	Demande 2021 subvention de fonctionnement	Demande 2021 Subvention Exceptionnelle
Association Familles Rurales Germaine (AFR) Périscolaire	7697,19 et 29090,00 de mise à disposition de locaux et de	Pas de demande	11122,14 et 29672,00 € de mise à disposition de locaux et de personnel	Pas de demande

	<i>personnel communal</i>		<i>communal</i>	
	versements CAF et MSA du Contrat Enfance Jeunesse		versements CAF et MSA du Contrat Enfance Jeunesse (estimé à 2500 €)	
Sous-Total	7697,19 €		11122,14€	
AFR Club Joie de vivre	200,00€	330,00€ sortie spectacle	200,00€	Pas de demande
AFR Gym douce	200,00€	Pas de demande	200,00€	Pas de demande
AFR Gym pour adultes	200,00	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
AFR Jardin partagé	200,00€	Pas de demande	200,00	Pas de demande
AFR Danse enfants/Ado	Pas de demande	Pas de demande	300,00€	Pas de demande
AFR Zumba	150,00 €	Pas de demande	200,00€	Pas de demande
AFR Club théâtre	200,00€	1000,00€ Festival « Le brame du cerf » <i>Et mise à disposition du Foyer rural pendant une semaine.</i>	200,00€	500,00€ Festival « Le brame du cerf » <i>Et mise à disposition du Foyer rural pendant une semaine. A verser en fin d'année avec bilan</i>
Sous-Total	2680		1800	
Total Général Sans CEJ	12032,19€		19927,14€	

M. Claude GAMICHON, président de l'association du Cerf à 3 pattes et Mme Laurence GERARD membre du CA de Familles Rurales s'abstiennent.

10 votants. 8 pour. 2 abstentions

3. Remboursement de frais :

3.1. Délibération 2021-16. Remboursement de frais

Il convient de rembourser des frais qu'ils ont engagés pour la commune :

M. Philippe CAPLAT :

- 193,81€ pour des masques chirurgicaux (1400)
- 129,60€ pour des timbres postaux
- 19,95€ pour des piles

Soit 343,36€ au total

10 votants. 10 oui.

4. Affaires en cours :

4.1 Terrain de football

En coordination avec le président du CAG, les travaux de remise en état du terrain de football ont commencé

Après le hersage des parties endommagées, viendront le ré engazonnement, la réparation des trous dans la clôture, et éventuellement la mise en place d'une clôture électrique.

Un but sur le terrain d'entraînement sera acheté pour remplacer l'ancien qui était dangereux. : i

Des devis ont été demandés pour ces achats.

4.2 Effondrements rue du Dr Quentin

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques Minières) est venu sur le terrain le 9 février procéder à des observations.

Plusieurs hypothèses sont possibles, selon leur rapport, pour expliquer les 40 mètres qui montrent des signes d'effondrement souterrain :

- Une mauvaise réfection des branchements du réseau d'assainissement suite aux travaux de mai 2020.
- Des ravinements sous ce réseau dus à des sources souterraines
- Un ou des karsts (cavités souterraines)

Le BRGM nous a conseillé des études de sol afin de trouver la cause et la meilleure solution technique pour réparer cette portion de voirie de manière pérenne.

Un rendez-vous avec l'entreprise Fondasol aura lieu le 23 mars pour cela.

En attendant, la circulation des véhicules de plus de 5 tonnes est interdite et la vitesse limitée à 30 Km/h par arrêté dans cette rue

5. Autres points :

5.1 Droit de préemption.

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption concernant la vente des parcelles cadastrées AD 218, AD 32 et AD 235.

5.2. Projet d'animations de l'association du Cerf à 3 pattes pour 2021

M. Gamichon, président de l'association du Cerf à 3 pattes et M. Florent BRISSON expliquent au conseil le programme d'animations proposé pour cette année :

En 2020 l'association avait mis en place une animation estivale appelée « Brassée de Nature » comprenant un moment festif en juin (bistrot-concert) des ateliers de découverte de la nature, une exposition de photos dans les rues du village et une mise en valeur des circuits pédestres balisés de la commune.

En 2021 ce programme sera élargi avec des animations durant l'été mais aussi durant les

vacances de printemps. Les thèmes des ateliers seront renouvelés et une nouvelle exposition photos sera proposé. L'association se propose d'organiser aussi en clôture un festival appelé « Lire, perché dans l'arbre ». Il sera axé sur les arbres et les livres. Il se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 octobre.

Ce festival regroupera un salon du livre avec des auteurs et des illustrateurs régionaux mais aussi d'envergure nationale, des spectacles (danse, théâtre, contes...) des animations, des stands d'information (ONF, PNR...), des expositions (photos, peintures...). Le vendredi 1^{er} octobre sera réservé à des interventions des auteurs dans des classes des écoles de la CCGVM. Les activités proposées par le festival seront réparties dans différents lieux de la commune intérieurs et extérieurs.

Le budget prévisionnel est d'environ 31000€ comprenant la rémunération des différents intervenants et artistes. Des demandes de subventions seront faites auprès du ministère de la culture, la Région Grand Est, le Conseil départemental, la CCGVM.

5.3. Divers

- La gendarmerie a confirmé l'enlèvement dans les jours à venir de la voiture en épave situé sur la place du cimetière.
- Malgré des relances incessantes, l'entreprise DRTP chargé de l'éclairage public n'est pas encore intervenue pour la pose d'un regard près du lavoir.
Ce qui bloque la finalisation de la réfection du sol.

6. Agenda

Prochain conseil municipal le 6 avril avec notamment le vote du budget prévisionnel.

Commission bâtiment/voirie le lundi 22 mars à 18h15 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h00.